

Procès-verbal de la séance **du Conseil Municipal**

Lundi 3 octobre à 20h

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX, et le trois du mois d'OCTOBRE, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni à la salle du Conseil Municipal.

Secrétaire de la séance : Monsieur Franck BARRET

Présents : M. Hervé CARREAU, M. Franck BARRET, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, M. Alain JOSEPH, Mme Stéphanie ARQUÉ, Mme Josiane MOULIN, M. Pierre-Yves PERRACHON, M. Gilles SAUNIER, Mme Isabelle GIL, Mme Fabienne GAUTREAU, Mme Stéphanie THOMAS, Mme Séverine FALCOTET, M. François COLLOVRAY, M. Guillaume BOUCHACOURT, Mme Brigitte GUILLAUME, M. Bernard GONNET, Mme Martine CHAMPALE, M. Carlos ESTEVES, M. Jean-Emmanuel SCOTTO, M. Bernard PETIT.

Excusés : Mme Laurence FRANQUEMAGNE (pouvoir à Mme Séverine GUILLOUX), M. Gaël FROMENTÉ (pouvoir à M. Gilles SAUNIER), Mme Florence BARCELLA (pouvoir à Mme Séverine FALCOTET), M. Philippe LOURENÇO (pouvoir à Mme Stéphanie ARQUÉ), Mme Laetitia CARRACO.

Le quorum est atteint.

Le Maire accueille Denis ROUGÉ, Adjudant-Chef de la Gendarmerie de La Chapelle pour effectuer un point d'activité à l'assemblée.

L'Adjudant-Chef remercie le Conseil de leur invitation. Il débute en exprimant toute la satisfaction que la Gendarmerie a à travailler en étroite relation avec le nouveau policier municipal, Steven MORANZONI. Leurs échanges sont excellents et le partage d'informations est précieux pour tous. C'est un avis unanime au sein de la Gendarmerie.

En commun, un projet de contrôle coordonné par rapport aux 2 roues. La presse y sera associée. En ce qui concerne ces 2 roues, il y a moins de difficultés cette année par rapport à 2021. Ce sont des jeunes qui ne viennent pas forcément de La Chapelle. Il reste encore des problèmes avec 2 ou 3 motos sans plaques. La Gendarmerie est preneuse de renseignements pour identifier les utilisateurs et rencontrer les parents pour améliorer la prévention.

Ensuite, il exprime sa satisfaction pour l'installation des caméras de vidéoprotection. C'est un outil très précieux pour la Gendarmerie. Cela permet de résoudre beaucoup de choses par les caméras pour les cambriolages et délits de fuite. Au niveau cambriolages, l'été a été calme sauf en septembre. Pierre-Yves PERRACHON demande si ça peut être lié aux vendanges ? Ça peut, mais il existe une délinquance itinérante. Difficile à dire.

Denis ROUGÉ alerte aussi les conseillers sur le changement d'heure qui arrive, avec son lot de rôdeurs. Il faut respecter les recommandations, dont celle de fermer ses volets. Une réunion « participation citoyenne » sera organisée d'ici la fin de l'année pour faire le bilan et voir si des problématiques particulières sont à évoquer.

Au niveau des effectifs, la Gendarmerie n'est pas au complet mais un 2^e nouveau gendarme arrive ce dimanche. Il y a également des réservistes qui complète parfois les effectifs, ce qui est très précieux. Il précise qu'ils le sont, mais sur tout le département, suite à la question de Pierre-Yves PERRACHON.

Franck BARRET demande s'il y a une grosse problématique au niveau de la drogue ou véhicules volés. Denis ROUGÉ répond qu'il n'y a pas de gros soucis sur ces points. Le Maire revient sur les vols de pots catalytiques mais il s'agissait de bandes itinérantes, il n'y a plus ce genre de délits en ce moment.

Brigitte GUILLAUME demande si les gendarmes sont présents à la sortie du collège. Oui, la Gendarmerie y va mais pas de problèmes particuliers.

Pierre-Yves PERRACHON demande s'il est utile à la Gendarmerie de disposer de la liste des vendangeurs qui viennent momentanément dans la commune. Oui, ça peut aider, il faut faire passer le message à tous nos viticulteurs.

Didier PIN évoque les vols par internet ou Jean-Emmanuel SCOTTO les messages à prendre au sérieux ou pas sur les réseaux sociaux. A propos d'internet, c'est calme en ce moment et il faut prendre toujours au sérieux toute forme d'informations

Le Maire, après avoir remercié Denis ROUGÉ de son intervention, souhaite évoquer avec l'assemblée la hausse des prix de l'énergie et la chasse au gaspillage.

La commune a réalisé une étude approfondie avec le SYDESL concernant l'éclairage public. Le passage en 100% Leds représente un investissement de 80K€ pour la commune qui souhaite s'inscrire dans cette démarche dès l'an prochain.

D'autres pistes comme :

- L'augmentation de la coupure de l'éclairage public, voire en totalité l'été ;
- Le recensement de points lumineux qui seraient considérés comme inutiles ;
- Les détecteurs de présence dans les écoles et salles communales ;
- Les illuminations à programmer cet hiver pour qu'elles ne fonctionnent qu'à un certain moment de la soirée ;
- Des préconisations à mettre en œuvre pour piloter au mieux le chauffage ;
- L'isolation à étudier dans certains locaux ;
- Sensibiliser davantage toutes les associations et les services dans l'usage des locaux.

Le Maire encourage à la prise en compte rapide de tous les investissements à faire avec le concours du SYDESL car des aides existent actuellement.

Suite à la question de Bernard GONNET, il est dit que les fluides représentent une part très importante dans le chapitre des charges à caractère général et que les prévisions de gaz ont été faites x3 en 2022.

Franck BARRET dit que tous les fluides augmentent et d'autres produits encore comme le papier, les produits d'entretien, etc.

Toutes ces pistes d'amélioration seront vues en commission thématique.

Avant de commencer l'ordre du jour du Conseil, le Maire souhaite faire rajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande exceptionnelle de subvention à la Bibliothèque pour Tous à l'occasion de leur anniversaire.

Ceci n'apporte pas d'observations de la part du Conseil.

1. Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner Franck BARRET comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 septembre 2022

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 septembre 2022.

3. Compte rendu des réunions et commissions

Le Maire et les Adjoint(e)s présentent les conclusions des réunions et commissions municipales qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

- ✓ CCAS du 7 septembre
- ✓ CAO informelle du 9 septembre
- ✓ Commission voirie, urbanisme et cadre de vie du 12 septembre
Martine CHAMPALE intervient pour dire qu'il n'y a pas de poubelles du tout dans l'allée derrière B1. Le Maire répond que la commune a fait la demande à B1 pour racheter ce chemin et une ou deux poubelles pourront y être installées une fois l'acte de vente signé.
- ✓ CAO du 30 septembre

4. Restructuration de la mairie : attribution du marché

Rapporteur : Hervé CARREAU

Au vu des propositions de la commission d'appel d'offres, le Maire précise que le projet de restructuration de la mairie se situe 80 000 € en dessous de l'estimation du maître d'œuvre. Il représente au total 1 137 738,75€ HT, soit 1 365 286,50€ TTC.

Brigitte GUILLAUME demande si l'entreprise SAM fait également du bois. Le Maire répond que cette entreprise a effectivement répondu sur 2 lots différents.

Fabienne GAUTREAU demande le phasage des travaux. Ils se dérouleront en site occupé. La première phase concerne l'extension jusqu'au bureau du Maire de novembre 2022 à avril 2023. La seconde phase démarrera dans la foulée pour le reste du bâtiment jusqu'à fin novembre 2023.

La délocalisation de la salle du Conseil se fera dès avril 2023 à la Maison de Pays, avec les mariages.

Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé à la publication le 2 août 2022,
Vu les 48 plis reçus,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 30 septembre 2022,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

- D'ATTRIBUER le lot n°1 à l'entreprise SIVIGNON pour 17 498,23€ HT ;
- D'ATTRIBUER le lot n°2 à l'entreprise RHÔNE ALPES EXTERIEUR pour 362 045,63€ HT ;

- D'ATTRIBUER le lot n°3 à l'entreprise DAZY pour 27 282,26€ HT ;
- D'ATTRIBUER le lot n°4 à l'entreprise SAM pour 69 780€ HT ;
- D'ATTRIBUER le lot n°5 à l'entreprise ROLLET SAS pour 143 800,60€ HT ;
- D'ATTRIBUER le lot n°6 à l'entreprise CALIS pour 27 794€ HT ;
- D'ATTRIBUER le lot n°7 à l'entreprise QUALIDECO pour 94 979,25€ HT ;
- D'ATTRIBUER le lot n°8 à l'entreprise AUDUC MAROT pour 100 108,84€ HT ;
- D'ATTRIBUER le lot n°9 à l'entreprise BORGEOOT pour 91 460€ HT ;
- D'ATTRIBUER le lot n°10 à l'entreprise DESCHAMPS pour 154 970,64€ HT ;
- D'ATTRIBUER le lot n°11 à l'entreprise CARRELAGE BERRY pour 33 532€ HT ;
- D'ATTRIBUER le lot n°12 à l'entreprise MARTIN REBEUF pour 8 055,30€ HT ;
- D'ATTRIBUER le lot n°13 à l'entreprise BONGLET pour 6 432€ HT ;

APPROUVE les termes du marché à intervenir ;

AUTORISE le Maire à lancer le marché et signer toutes pièces utiles en la matière ;

PRECISE l'imputation de la dépense au budget principal de la commune.

5. Cimetière : modification des tarifs de concession et fixation des tarifs pour les cavurnes

Rapporteur : Hervé CARREAU

DELIBERATION N°1

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu mes délibérations du 26 octobre 2009 et du 26 juin 2017 portant fixation des tarifs au cimetière de la commune pour les concessions et le columbarium,

Considérant qu'il convient de supprimer les concessions d'une durée de 50 ans compte tenu de recherches difficiles des familles quand il est question de leur prolongation,

Le rapporteur entendu,
 LE CONSEIL MUNICIPAL,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,

SUPPRIME les concessions d'une durée de 50 ans ;

DELIBERATION N°2

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu mes délibérations du 26 octobre 2009 et du 26 juin 2017 portant fixation des tarifs au cimetière de la commune pour les concessions et le columbarium,
Vu le projet de création de cavurnes au cimetière de la commune,
Considérant qu'il est nécessaire de fixer un tarif pour les cavurnes,

Le rapporteur entendu,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

FIXE les tarifs suivants pour les cavurnes :

15 ans : 800€ ;
30 ans : 1 250€.

RECAPITULE tous les tarifs de la manière suivante :

Cellule du columbarium	
* 15 ans	700,00 €
* 30 ans	1 180,00 €
Concession au cimetière	
* 15 ans	220,00 €
* 30 ans	370,00 €
Cavurne	
* 15 ans	800,00 €
* 30 ans	1 250,00 €

6. Ressources humaines : révision du régime indemnitaire

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,
Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la délibération 111/2016 du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2016 portant création du régime indemnitaire (RIFSEEP) au sein de la collectivité,

Vu les délibérations 28/2020 et 90/2021 du Conseil Municipal respectivement en date du 11 juin 2020 et 6 décembre 2021 portant mise à jour du régime indemnitaire (RIFSEEP) au sein de la collectivité,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités, il est proposé à l'assemblée délibérante d'instituer comme suit la mise en œuvre du RIFSEEP,

Sous réserve de l'avis favorable du comité technique,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- MODIFIE le montant maximal des indemnités à verser dans le cadre du RIFSEEP aux agents communaux selon le tableau figurant en annexe,
- AUTORISE le Maire à signer tout document utile en la matière.

7. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Bibliothèque pour Tous

Rapporteur : Stéphanie ARQUÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1611-4, L. 2541-12 et L. 2121-29 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la demande formulée par la Bibliothèque pour Tous,

Vu le budget primitif 2022,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Martine CHAMPALE ne prenant pas part au vote,

A l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 300€ à la Bibliothèque pour Tous.
- DIT que les crédits alloués sont prévus au budget primitif 2022 et pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention exceptionnelle pour l'exercice 2022.

8. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Hervé CARREAU

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 7 juin 2022 :

N° 32-2022 : Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public de Orange année 2022

9. Agenda et informations du mois

Le Maire présente les principales actualités et informations à relever depuis le dernier Conseil Municipal.

- Dossier rénovation énergétique : dans le cadre du décret tertiaire portant réduction des performances énergétiques des bâtiments publics, la commune doit renseigner les bâtiments communaux d'une unité foncière de 1000m² sur la plateforme OPERAT pour le 30 septembre. La date a été repoussé au 31 décembre)
- Projet de création d'une ZAC en face de Lovis. Le projet a avancé avec MBA et les services de l'Etat. Les terrains sont classés en 2AUX et doivent passer en 1AUX par le biais d'une modification simplifiée, à faire dans les 9 ans de l'approbation du PLU (avant le 16 mars 2023). Cette modification durant au minimum 1 an, cela ne sera pas possible. La demande du Maire serait refusée par les services de l'Etat si la modification était lancée avant la fin des 9 ans. Il existe une jurisprudence défavorable en la matière. Il faut donc attendre que le SCOT soit voté pour lancer ensuite une révision du PLU. Le projet de zone s'éloigne.
- Bail des Saveurs du Terroir : initialement prévu à hauteur de 200€, le loyer a été augmenté aujourd'hui à 300€ toutes charges comprises. Par rapport aux autres, ce n'est pas normal. A titre de comparaison, la fleuriste paie 477€18 + électricité, eau / mensuel. Proposition de passer à 400€ mensuels sans les charges en juin prochain.
- Travaux Demeures Access : Un problème entre M. Golnisch, son architecte, sur les frais de dossier du permis de construire. (Demeures Access les a réglés à M. Golnisch. Entre temps, l'archi a vendu son cabinet et l'argent a servi à autre chose !!! Les dossiers « marché » sont prêts, Demeures Access est en pour-parler avec Abilis, Alliade et un troisième bailleur social au cas où !!
- Travaux Cerfii : en attente. Un rendez-vous récent a confirmé qu'ils étaient toujours sur une livraison fin 2023 pour les logements sociaux. Relance

également pour un bailleur social. En attente de rendez-vous pour faire des propositions à la commune.

- Rappeler les dates des réunions prochaines : commission bâtiments le 4 octobre, commissions communication et marché de Noël le 5 octobre, commission finances le 12 octobre, visite des bâtiments le 15 octobre, commission économie et réception des entreprises le 20 octobre, accueil des nouveaux arrivants le 21 octobre, commissions réunies 3 S et enfance et familles le 25 octobre, CCAS le 26 octobre ;
- Pose des caméras par la société Alcy (PAV gare et Maison de Pays, parking salle Pressoir). Reste à couvrir le parking bibliothèque avec la pose d'un mât ;
- Reprise du terrain de la société de pêche par la commune vers le lotissement du Pré de la Maison : la société ne veut pas le céder à la commune mais pour l'aménager, une convention serait passée entre les 2 parties pour définir les modalités d'intervention de chacun.
- Travaux Mauvaise par MBA : travaux à venir. A l'époque, avait été réalisée une protection de la berge de part et d'autre de la Mauvaise. Mais des problèmes sont survenus dans le temps suite à l'aménagement. Les travaux, plus respectueux de l'environnement, sont prévus pour la renaturation des berges et la création d'habitats piscicoles des berges. Les travaux sont subventionnés par l'Agence de l'Eau.
- Accueil d'un TIG (travail d'intérêt général) prévu au 27 septembre au service espaces verts-voirie pour 70h de travaux. Mais la personne n'a pas voulu venir et le Tribunal en a été averti.
- Retour de Fanny BELATRECHE à Bulle de Vie le 3 octobre à mi-temps thérapeutique sur 4 jours /semaine.
- Fin de la campagne de mesures dans l'air étude Pestiriv (pesticide vers les vignes) ;
- Recyclages PSC1 : formations les 8 et 15 novembre à la Maison de Pays, dispensée par le Pompiers. 13 agents sont concernés ;
- Formation secrétaire de Mairie pour Pauline LAFOND organisée par le Centre de Gestion : elle commence le 6 octobre à raison d'1 jour par semaine ;
- Signature vente Dubois (chemin en Curobé) le 4 octobre à 11h chez Maître DELAYAT ;
- Projet cantine à 1€ : à l'étude. Ce sera étudié en commission enfance et famille. Proposition d'une délibération au Conseil Municipal de Novembre pour une mise en place à partir du 01 janvier 2023 ;
- Déclaration sécheresse : recensement des sinistres des particuliers en mairie et déclaration de la mairie en Préfecture le 2 janvier pour toute l'année 2022 ;
- Rond-point de la Ferté : traçage du futur rond-point le jeudi 22 septembre par le Département. Les travaux sont prévus au printemps 2023 ;
- Livraison du nouveau véhicule 100% électrique de la police municipale le vendredi 30 septembre ;
- Remplacement agents d'entretien : Martine GATILLE les effectue ;
- Les cavurnes au cimetière ont été posées ;
- Travaux prévus par MBA sur la commune : Le Maire les énumère. Rue port Jean Gras pour des problèmes d'assainissement en octobre ; Au 19 chemin de Loyse, de l'eau vers Vessot qui sort ; Au 454 route de juliéna, problème de grille de refoulement, en octobre également ; Devant le Bocage, problème

de raccordement pour rectifications ; Impasse Saint Roch, des problèmes d'inondations ; Rue du Bessey, il y a un regard à reprendre ; Rue Boivin, un regard de refoulement. Suez est dessus. Vu avec eux pour passage de caméra et étude du problème ; Impasse de la Pie, problème d'assainissement. Guinot intervient en octobre ; Château de Beauchamp : la propriété est inondée quand il pleut. Etude à faire pour canalisation de cette eau.

10. Tour de table

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

SEVERINE GUILLOUX

- Organisation d'un thé dansant dans le cadre de la semaine bleue. C'est le 6 octobre, ce jeudi, à 14h30 financé par le CCAS. 80 personnes sont inscrites pour le moment.
- Programme d'octobre rose qui démarre ce samedi, les illuminations des façades de la mairie sont déjà en place. Samedi, c'est la marche rose avec des parcours de 9km et un plus court de 3km destiné aux PMR ou poussettes. Ils seront balisés vendredi pour un départ à 9h30 et 10h30. Des t-shirts seront offerts pour les 50 premiers inscrits à la marche rose.
- Le 13 octobre aura lieu un café des parents rose à 8h30 avec la présence de 2 docteurs pour échanger avec les parents. Un repas débat rose également le 19 octobre à 10h30. Participation des 2 docteurs pour échanges. C'est sur inscriptions. Les villes de Charnay, Tournus, Hurigny, La Salle et Mâcon participent à l'opération.
- Organisation des Semaines internationales de la santé mentale fin novembre, sur le thème de l'environnement. Avec photographies des vignes et paysages qui seront exposées sur les baies vitrées de Bulle de Vie ;
- Le nouveau projet social de la ville a été rédigé, et envoyé à la CAF semaine dernière
- Participation à la 3^e réunion de cotation des logements organisée par MBA : l'objectif est l'harmonisation du parc social sur le territoire avec 3 critères majeurs retenus : l'emploi, le vieillissement et le lien avec le territoire.

DIDIER PIN

- Il donne les statistiques du marché de l'emploi à La Chapelle : en juillet 2022, il y a 255 demandeurs d'emplois dans la commune, soit une diminution de 13.9%. Les femmes représentent 48% des demandeurs (en baisse), les moins de 25 ans 12% (contre 13% pour la Région), -41% par rapport à 2021. 73% des demandeurs sont indemnisés. Les employés qualifiés représentent 45% des demandeurs, les emplois non qualifiés, 17%. Les métiers les plus recherchés dans la commune sont l'assistance auprès de l'enfant, le magasinage, les métiers de la viticulture et agriculture. 3 établissements sur 4 n'emploient aucun salariés (520 présents sur la commune) et 50 établissements sont des micro-entreprises de moins de 10 salariés.
- Le « DAQ, un tremplin vers l'emploi » : journée de découverte à laquelle il a participé le 27 septembre avec Martine CHAMPALE. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement vers une qualification pour les demandeurs d'emplois. L'objectif est de remotiver les jeunes, développer les compétences et donner les clés de l'accès à une qualification pour les 16-25 ans. Dispositif porté par la Région ;
- Réunion du SYDESL prévue le 14 octobre à Viré auquel de laquelle état avancement des travaux sur la commune et programmation 2023 des projets seront balayés ;
- Voisins vigilants : une rencontre est prévue avant la fin de l'année pour faire un bilan.

- Un mot de félicitation à Clara pour sa place de finaliste à l'émission Masterchef diffusée sur France 2. Elle a porté haut les couleurs de la ville ;
- Les offres d'emploi dans la commune : il y en a eu 113 en 1 an. 67% de ces offres étaient des CDI. Les déclarations préalables à l'embauche ont été nombreuses en 1 an (2370) et ont augmenté de 25%.

STEPHANIE ARQUÉ revient sur les dernières assemblées générales.

AG du foot le 9 septembre : Pour la saison 2021/2022, le club est satisfait d'avoir fait une saison complète, le pôle jeunes qui a été mis en place a pu structurer les catégories de jeunes avec des éducateurs, formation financée par le club. Trente licenciés de plus. Au niveau des résultats, maintien de l'équipe 1 en R1, l'équipe réserve se maintient en D1 et l'équipe C redescend en D4. Pour la saison 2022/2023, 270 licenciés, un directeur technique a été recruté pour structurer le club, et les ambitions sont d'être dans les 5 premiers pour l'équipe 1, une entente a été mise en place sur toutes les catégories U6 à U18 avec Romanèche. Remerciement à la mairie pour son soutien.

AG de l'école de musique le 9 septembre : Pour la rentrée 2021/2022, 65 élèves en cours individuels, et un peu plus de 100 élèves pour les cours individuels et pratique collectives, avec 9 disciplines dispensées.

Plusieurs manifestations : participations au marché de Noël, concert de Noël, Journée du saxophone, Festival MBS, rencontres avec l'ensemble de batucadas, animations au Bocage, au 14 juillet de la commune. Bilan financier à l'équilibre. Le Festival MBS a permis de faire un bénéfice de 1600 € avec 285 entrées.

Pour la rentrée 2022/2023, le coût d'un élève en cours individuel est de 1018 euros. L'ensemble des subventions vient en déduction. L'école peut encore accueillir 5/6 élèves, Deux classes de CP ont fait une demande d'intervention en milieu scolaire autour de la musique d'Afrique de sud et de la Batucada. L'école s'est inscrite au Pass culture pour les 15 à 18 ans et de 20 à 30 ans. Date à venir 3 décembre concert de Noël, 25 mars Concert de printemps et le 1 juillet MBS. Remerciement à la mairie pour son soutien, à la MBA et bénévoles.

AG de la chasse le 10 septembre : Rappel des bonnes règles de conduite à tenir (respect, courtoisie et sécurité). Le bilan financier est positif. Remerciement à la commune pour sa présence lors de la pétanque.

Ouverture de la chasse le 2 octobre et fermeture le 29 janvier 2023 (dimanche, jeudi et jours fériés). Retrait des cartes journalière au Bouchon Chapellois pour 13€

Date à retenir le nettoyage de la Mauvaise le 4 mars 2023 avec le CCJ. Renouvellement de leur concours de pétanque le 20 août.

AG du Badminton le 23 septembre : Pour la saison 2021/2022 50 licenciés, le bilan financier est positif, il a été rappelé des règles de fonctionnement concernant le partage de la salle des sports et du local (rangement, vestiaires et chaussures). Pour 2022/2023, 48 licenciés, en prévision des rencontre inter asso. Bureau inchangé.

Le week-end du 25 septembre a été riche en événements sportifs avec le match de foot de Coupe de France, le trail des crus le dimanche organisé par le CRU, l'open féminin de Basket aussi, suivi d'un match de basket sénior dimanche après-midi.

L'AG des Boules a eu lieu vendredi 30 et elle reviendra dessus lors du prochain Conseil.

AG des conscrits le 30 septembre : La fête des conscrits aura lieu le 25 février : le programme a été dévoilé. Plusieurs manifestations à venir avec vente de brioches dans le

Bourg à divers moments, et participation au marché de Noël et vente alimentaire à confirmer.

PIERRE-YVES PERRACHON revient sur le bureau de l'ODG des Crus avec MBA, en la présence de Jérôme Chevalier et Jean-François Cognard, le but étant que les vigneronns puissent profiter du plan Beaujolais dans le Rhône (aides à l'achat de matériel, travail des sols, etc.). Les surfaces de vignes en Saône-et-Loire représentent 10% du Beaujolais et 15% des Crus.

BERNARD PETIT fait remonter des plaintes sur la vitesse et le bruit au Bourg. Il demande si la mairie fera enlever de la remorque rue Jules CHAUVET. Le Maire répond que la mairie l'a déjà faite déplacer et que le policier municipal interviendra de nouveau.

Carlos ESTEVES a été questionné sur la sécurisation du quartier des Potets. Où en est-on ? La mairie attend de nouveaux devis pour réaliser ce projet prévu en 2022.

GUILLAUME BOUCHACOURT demande la projection de la vidéo sur la flavescence dorée réalisée par l'Inter Beaujolaise pour sensibiliser sur cette maladie des vignes et prendre conscience de l'ampleur de la maladie. Gilles SAUNIER précise que les symptômes sont apparus en juillet et les conséquences risquent d'être énormes à court terme. Il faut faire la différence entre foyers et pieds isolés.

SANDRINE JAILLOUX revient sur les actions Septembre en Or qui ont généré 800€ de recettes (contre 900€ de dépenses pour le parcours du combattant et le photographe). Elle regrette que l'assemblée ne se soit pas mobilisée davantage. Merci au foot d'avoir tenu la buvette et d'avoir reversé la totalité de cette recette pour les enfants. 20 familles se sont déplacées.

Elle évoque ensuite le rendez-vous avec Principale du collège pour l'utilisation de la salle des sports pendant le marché de Noël et l'attente de transmission de leur planning de cours d'EPS pour recherche de solutions.

Au Conseil d'Administration du collège, il n'y a pas eu de parents présents, ce qui n'est jamais arrivé et regrettable. La visite de l'inspecteur national dans les écoles se déroulera ce jeudi.

Concernant Septembre en Or, le livre d'Amélie RAVET est toujours en vente à bulle de Vie jusqu'à fin 2022.

Franck BARRET revient sur le comité syndical du Syndicat des Eaux où il a été question de l'installation des filtres à charbon. Ils fonctionnent très bien et il n'y a pas de pollution. Leur renouvellement se fait tous les 18 mois et représentent un coût important de 100K€. Il est à souligner que le niveau du puits aux Massonnays n'a pas baissé malgré la sécheresse. Le compte-rendu de la réunion est à venir.

Le Maire clôt la séance en précisant que, sur table, chaque conseiller a reçu une invitation de la part de la Country et que le prochain Conseil se déroulera à 19h le 7 novembre 2022.

Séance levée à 22h32

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 OCTOBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE

<i>Numérotation</i>	<i>Objet</i>
55/2022	Désignation du secrétaire de séance
56/2022	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 septembre 2022
57/2022	Restructuration de la mairie : attribution du marché
58/2022	Cimetière : modification des tarifs de concession
59/2022	Cimetière : fixation du tarif pour les cavurnes
60/2022	Ressources humaines : révision du régime indemnitaire
61/2022	Subvention exceptionnelle à la Bibliothèque pour Tous

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 OCTOBRE 2022

<i>Nom et prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Emargement</i>
CARREAU Hervé	Maire	
BARRET Franck	Premier adjoint	
JAILLOUX Sandrine	Deuxième adjointe	
PIN Didier	Troisième adjoint	
GUILLOUX Séverine	Quatrième adjointe	
JOSEPH Alain	Cinquième adjoint	
ARQUÉ Stéphanie	Sixième adjointe	
BARCELLA Florence	Conseillère municipale	Pouvoir à Séverine FALCOTET
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	
CARRACO Laetitia	Conseillère municipale	Excusée
CHAMPALE Martine	Conseillère municipale	
COLLOVRAY François	Conseiller municipal	
ESTEVEES Carlos	Conseiller municipal	
FALCOTET Séverine	Conseillère municipale	
FRANQUEMAGNE Laurence	Conseillère municipale	Pouvoir à Séverine GUILLOUX
FROMENTÉ Gaël	Conseiller municipal	Pouvoir à Gilles SAUNIER
GAUTREAU Fabienne	Conseillère municipale	
GIL Isabelle	Conseillère municipale	
GONNET Bernard	Conseiller municipal	
GUILLAUME Brigitte	Conseillère municipale	
LOURENÇO Philippe	Conseiller municipal	Pouvoir à Stéphanie ARQUÉ
MOULIN Josiane	Conseillère municipale	
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	
PETIT Bernard	Conseiller municipal	
SAUNIER Gilles	Conseiller municipal	

SCOTTO Jean-Emmanuel	Conseiller municipal	
THOMAS Stéphanie	Conseillère municipale	